

Compte rendu de la séance 29 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 29 avril, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 18/04/2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
M. ROBERT Jean-Luc,
Mmes LYOEN Marie-Yvonne et THURMEL Frédérique, adjoints
MM. FEYNIE Daniel, IMBEAUX Michel, PASQUET Serge, ROUX Vincent,
Mmes GIRAUD Séverine, GOUEYTHIEU Sabine et MICHALCZYK Catherine.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme Séverine GIRAUD

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 23h30

1. DÉLIBÉRATIONS**➤ Comptes administratifs 2013 Commune CCAS Assainissement**

Vu les résultats reportés, les opérations de l'exercice, les restes à réaliser, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs de la commune, du CCAS et d'Assainissement pour l'exercice 2013.

➤ Approbation du compte de gestion de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement pour l'exercice 2013

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur qui sont en tout point similaires aux comptes administratifs communaux.

➤ Affectation du résultat CCAS - année 2013

Le résultat de clôture au 31 décembre 2013 est de - 44.36 €.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat excédentaire sur l'exercice 2014 en déficit de fonctionnement au compte 002.

➤ Affectation du résultat commune - année 2013

Vu le résultat de fonctionnement à affecter (114 291.62 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement (- 1 714.61 €), vu le solde des restes à réaliser (11 900.00 €),

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2014 :

- en recette d'investissement 13 614.61 € (cpte 1068)
- en recette de fonctionnement : 100 677.01 € (cpte 002)

➤ **Affectation du résultat Assainissement - année 2013**

Vu le résultat d'exploitation à affecter (- 20 353.66 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement (23 111.93 €), vu le solde des restes à réaliser (52 200 €), vu l'excédent de financement de la section d'investissement (75 311.93 €)

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2014 :

- en recette d'investissement NÉANT (cpte 1068) car excédent de financement à la section d'investissement
- en recette d'investissement : 23 111.93 € (cpte 001)
- en dépenses d'exploitation : 20 353.66 € (cpte 002)

➤ **Taux d'imposition pour fiscalité directe locale**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes.

Elles s'élèvent respectivement à :

- Taxe d'habitation :16.94 %
- Taxe foncier bâti :16.85 %
- Taxe foncier non bâti :51.61 %
- CFE : (contribution foncière des entreprises).....21.32 %

➤ **Assainissement : fixation de la durée des amortissements**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que l'instruction comptable n°0760536M4 du 31 décembre 2007 prévoit une durée d'amortissement des biens correspondant à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service. Il appartient au conseil municipal de fixer les conditions d'amortissements des immobilisations selon leur nature.

IMMOBILISATIONS	DUREE
<u>Assainissement</u>	
Réseau d'assainissement	60 ans
Station d'épuration (ouvrage de génie civil) :	
- Ouvrage lourds	60 ans
- Ouvrage courants	30 ans
<u>Eau potable</u>	
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	40 ans
Installation de traitement d'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage (y compris chaudière), installation de ventilation	15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	8 ans
Bâtiment durables	100 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencement et aménagement des bâtiments, installations électriques et téléphonique	20 ans
Mobilier de bureau	15 ans

Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillage	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Engins de travaux publics, véhicules	8 ans

Le conseil municipal fixe la durée d'amortissement des biens selon le tableau ci-dessus, l'amortissement s'effectuant de façon linéaire.

Il fixe également à 300 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100% dès la 1^{ère} année.

Enfin il précise que les subventions d'équipement sont amorties conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE, DU CCAS ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de la commune, du CCAS et de l'assainissement de l'année 2014.

3. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2014 DE LA COMMUNE, DU CCAS ET DE L'ASSAINISSEMENT

➤ Commune

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 278 811.01 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 125 465.96 €

Le budget total de la commune s'élève à 404 276.97 €

➤ CCAS

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 1 200.00 €

Le budget total du CCAS s'élève à 1 200.00 €

➤ Assainissement

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 37 818.66 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 78 956.93 €

Le budget total de la commune s'élève à 116 775.59 €

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 29 avril 2014**

N° des délibérations	Objet	décision
2014-2904-1	CA 2013 : commune (document comptable)	Voté à l'unanimité
2014-2904-2	BP 2014 : commune (document comptable)	Voté à l'unanimité
2014-2904-3	CA 2013 : CCAS (document comptable)	Voté à l'unanimité
2014-2904-4	BP 2014 : CCAS (document comptable)	Voté à l'unanimité
2014-2904-5	CA 2013 : assainissement (document comptable)	Voté à l'unanimité
2014-2904-6	BP 2014 : assainissement (document comptable)	Voté à l'unanimité
2014-2904-7	Approbation des comptes de gestion de la commune, CCAS et assainissement	Voté à l'unanimité
2014-2904-8	Affectation du résultat CCAS - année 2013	Cpte DF 002 : - 44.36€
2014-2904-9	Affectation du résultat commune - année 2013	Cpte RF 002 : 100 677.01 € Cpte RI 1068 : 13 614.61 €
2014-2904-10	Affectation du résultat assainissement - année 2013	Cpte RI 001 : 23 111.93 € Cpte DF 002 : 20 353.66€
2014-2904-11	Taux d'imposition fiscalité directe locale	Sans changement TA : 16.94 % TFB : 16.85% TFNB : 51.61 % CFE : 21.32%
2014-2904-12	CA 2013 : commune	Résultat de clôture : 112 577.01 €

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2014**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
GOUEYTHIEU Sabine		
MICHALCZYK Catherine		
GIRAUD Séverine		
PASQUET Serge		
FEYNIE Daniel		
ROUX Vincent		
IMBEAUX Michel		